

Décrochage scolaire

Objectif 2017 : diviser par deux le nombre de décrocheurs

Développer la coopération des équipes éducatives et la coopération avec des partenaires extérieurs

Prévention renforcée pour repérer et prendre en charge les élèves en difficultés scolaires, démotivés, absentéistes ou en situation de rupture.

Formation à la prévention : CE, référent DS, responsables réseaux bénéficieront de cette formation qui sera ensuite déployée vers les enseignants. Elle visera à souligner l'importance de la valorisation des élèves et de l'évaluation positive, sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du DS (absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats...)

Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) associera autant que de besoins des partenaires extérieurs

Renforcer le dialogue Ecole-Famille : mallette des parents (développe le principe de co-éducation ; généralisée en CP, 6^{ème}, 3^{ème}) ; les espaces parents (à développer pour favoriser les rencontres régulières) ; OEPRE (permet l'acquisition du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'Ecole pour les allophones).

Semaine de la persévérance scolaire : valorise le travail réalisé tout au long de l'année en matière de lutte contre le DS. Cette semaine devra mettre en valeur les engagements et les efforts des jeunes, et impliquer l'ensemble des acteurs (éducatifs et partenaires, parents y compris). Cette semaine est généralisée entre novembre et mars, période pendant laquelle le DS est le plus élevé.

« **Parcours aménagé de formation initiale** » pour les +15 ans en risque de DS et scolarisé dans un établissement du 2nd degré : parcours aménagé entre temps scolaire et activités (stage ou parcours type service civique) durant quelques semaines à un an maximum. Le jeune conserve son statut scolaire. Sur la base d'un diagnostic de sa situation, il bénéficie d'un parcours de formation « sur mesure » et d'un accompagnement personnalisé, formalisés sous la forme d'un contrat avec lui et sa famille. Un tuteur suit le jeune tout au long du dispositif.

En cas d'échec aux examens : possibilité de redoubler dans l'établissement d'origine et de conserver les notes supérieures à 10 (bac, bts, bt, cap).

Le retour en formation initiale : un droit nouveau pour les jeunes de 16 à 25 ans

Quel public : jeunes de 16 à 25 ans sortant du SE sans aucun diplôme ou sortant du SE avec un bac général et ne pouvant donc pas faire valoir de qualification professionnelle reconnue.

Quel statut : sous statut scolaire (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou sous statut de stagiaire de la formation professionnelle pour les sans diplômes ; pour les bacheliers, retour en formation dans le cadre scolaire possible pour préparer un diplôme professionnel (CAP, bac pro) soit un BTS.

Modalité d'accueil et de suivi : le premier contact se fait par téléphone, email ou l'un des organismes membres du SPRO (CIO, MLDS) qui oriente le jeune vers la structure du SPRO la plus à même d'assurer son suivi où il aura un premier entretien avec un membre de la structure d'accueil qui devient son référent et qui va l'accompagner dans l'élaboration de son projet et pendant tout son parcours.

Les établissements scolaires jouent un rôle essentiel dans la réussite du dispositif. Il sera nécessaire d'adapter la durée de la formation, son EDT et ses activités de formation à ses acquis.

Campagne de communication « Reviens te former » : sur les réseaux sociaux (Environ 7500 jeunes ont rempli un formulaire de demande de rappel par un conseiller).

L'accompagnement des élèves pour une orientation choisie

L'orientation est encore trop souvent liée à la seule réussite scolaire des élèves, elle-même fortement corrélée à l'appartenance sociale. Pour contribuer à plus d'égalité des chances, l'Ecole va renforcer l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation et la valorisation de tous leurs acquis et compétences.

Parcours Avenir : de la 6^{ème} à la Terminale, il permet de découvrir le monde économique et professionnelle, développe le sens de l'engagement et l'initiative, élaborer un projet d'orientation, scolaire et professionnel, et faire des choix raisonnés en toute connaissance de cause. Inscrit dans toutes les disciplines, il a pour objectif l'acquisition d'une culture économique et professionnelle. Le web classeur **folios** permet de valoriser les acquis et expériences de l'élève.

Améliorer l'accès à un e information fiable, actualisée et personnalisée par une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs impliqués (CIO, SPRO).

Mieux accompagner les élèves dans leur parcours scolaire et leur orientation : le psychologue scolaire et les COP apporteront leur expertise dans tous les domaines nécessitant une compétence psychologique : prévention des difficultés scolaires, décrochage, phénomène de radicalisation, facilitation de la transition E/C, inclusion, accompagnement dans l'élaboration de leurs projets scolaire et professionnel, information et accueil de toute personne en recherche de solution pour son orientation.

Fluidifier les parcours scolaires encore trop cloisonnés par filières. Pour rendre la réversibilité effective, des dispositifs seront développés : **2^{nde} professionnelle de détermination** permettant de choisir la spécialité au bout de quelques semaines, orientation montante lors des changements de filières (exemple : passage de 2^{nde} GT en 1^{ère} pro), simplifiée lors de changements de parcours entre les voies de formations.

Choix de la voie d'orientation aux familles en fon de 3^{ème} révèle des éléments positifs : changement de posture des différents acteurs, dialogue E/F plus rapproché et constructif dans un climat de bienveillance, relations plus sereines avec un dialogue qui commence plus tôt dans l'année.

Prendre en compte toutes les compétences (savoir faire techniques, capacités de communication...) de l'élève dans la procédure d'affectation, pas seulement les résultats d'évaluations des disciplines scolaires.

Campus des métiers et des qualifications

Pôles d'excellence spécialisés par filière professionnelle pour répondre aux besoins économiques. L'intérêt est de concevoir des parcours de formations diversifiés et ouverts autour de champ d'activité répondant à des besoins économiques et sociaux clairement identifiés. Ces campus sont un atout pour le jeune, une garantie pour les entreprises lors d'un recrutement et une plus-value pour les territoires.

Les filières professionnelles, un atout pour notre pays

L'enseignement pro contribue à **pourvoir notre pays en professionnels** dont il a besoin. L'EN veille à faire **évoluer les diplômes professionnels** en permanence afin de **répondre aux changements** technologiques et économiques. Les diplômes professionnels, du CAP au BTS sont régulièrement renouvés en concertation avec les milieux professionnels. Les propositions de création de diplômes pro émanent des branches professionnelles, voire des entreprises de certains secteurs, qui font valoir des besoins en qualification liés aux évolutions économiques et technologiques.

Dispositif « Accès aux formations sélectives pour les meilleurs bacheliers »

Sur la base de leurs résultats au bac, **10% des meilleurs élèves par filière de chaque établissement** ont un droit d'accès dans les formations sélectives de l'Enseignement Supérieur.

Ce dispositif en faveur de **l'égalité des chances** permet de lutter contre l'autocensure et les déterminismes sociaux. Après une année expérimentale en 2014, l'ensemble des filières sélectives de l'enseignement supérieur participe à ce dispositif (CPGE, IUT, STS, Ecole d'ingénieur...)

Mieux apprendre et mieux réussir grâce à un climat scolaire serein

Un climat scolaire serein permet de faire diminuer les problèmes de violence, d'absentéisme et de DS, d'améliorer les résultats, favoriser le bien être des élèves et des personnels, renforcer les liens avec les familles et les partenaires. La démarche « climat scolaire » repose sur **7 piliers** : **1.** Améliorer la stratégie d'équipe (communication...); **2.** Développer le sentiment de justice (réflexion collective sur les procédures disciplinaires); **3.** Favoriser l'engagement des élèves; **4.** Renforcer la coopération avec les parents (espaces parents, semaine de la démocratie scolaire); **5.** Accroître le sentiment d'appartenance (événements festifs, commémorations...); **6.** Prévenir les violences et le harcèlement (identifier, prévenir, prise en charge); **7.** Consolider les partenariats.

Méthode climat scolaire : réalisation d'enquête sur le climat scolaire, points forts et marges de progression, plan d'actions suite à une réflexion associant l'ensemble de la communauté éducative, formation.

La mixité sociale dans les établissements

Delahaye a mis en lumière les conséquences de la grande pauvreté sur l'échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale (**circulaire du 7 janvier relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du 2nd degré** qui permet la création de **secteurs multi-collèges** et la définition de **critères d'affectation** des élèves avec l'EN). Pour agir, il faut définir un « territoire pertinent » : un ensemble de collèges (pas trop nombreux) entre lesquels pourrait s'exercer le choix des familles; une échelle **distance/temps** qui rend réaliste le déplacement des élèves; un ensemble de **collèges ségrégués** entre eux.

Développer la mixité sociale à partir de **critères d'affectation** définis collectivement.

Favoriser la mixité sociale au lycée dont la composition sociale **dépend avant tout de l'offre** (pro, GT, séries offertes, EO, options) mais la mixité sociale doit être également un objectif. Un travail est engagé pour une **offre éducative pour tous** (notamment en langue) de façon à prévenir les stratégies de contournement de carte scolaire.

« Non au harcèlement » : poursuivre et amplifier l'action de tous

Quatre axes : Sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge

Sensibiliser et mobiliser toute la société à l'occasion de la journée « Non au harcèlement »

Prévenir dès le plus jeune âge grâce à **l'enseignement moral et civique**, le harcèlement fait son entrée dans les programmes en cycle 2 et 3, et grâce à un plan de prévention efficace et un plan d'action reposant sur des faits identifiés :

- Travail d'équipe où le rôle de chacun doit être identifié
- L'engagement élève (CVC, CVL, MDL, Parcours citoyen) : rendre les élèves acteurs de la prévention
- Réflexion sur les sanctions/punitions : protéger la victime et faire changer de comportement les agresseurs.
- Travail de proximité avec les familles : dialogue et confiance pour une résolution de la situation
- Qualité de vie : sentiment d'appartenance, vigilance à l'accueil des nouveaux élèves
- Partenariat : association, santé, police, justice... le harcèlement a lieu même à l'extérieur de l'école (réseaux sociaux)

Outils : grille pour repérer, guide pour accompagner, supports, vidéos, affiches...

3^{ème} édition du prix « Mobilisons nous contre le harcèlement » (Cf. circulaire 2015)

Former les personnels pour identifier les situations de harcèlement et les prendre en charge dans la limite de leur rôle et leurs compétences.

Prendre en charge : numéro vert pour des conseils, une écoute bienveillante et déclencher une procédure en lien avec les « **référénts harcèlement** » de l'EN pour aider les familles et les établissements quand la situation est difficile.

Possibilité de **porter plainte**, le harcèlement moral étant considéré comme un délit **depuis la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes**.

Cyberharcèlement : réseaux sociaux, sms, appels anonymes... alliance indispensable E/F. Le **programme internet responsable**, l'EMC, l'EMI offrent des possibilités pour réfléchir avec les élèves à l'usage des médias sociaux et à la construction d'un esprit critique et éclairé.

Nouvelle politique d'éducation prioritaire

Nouvelle carte établie sur la base d'indicateurs objectifs : **plus juste** car mieux adaptée à la réalité sociale ; la mobilisation pédagogique doit permettre de **réduire les écarts de réussite scolaire** entre EP et les autres hors EP.

Tripe reconnaissance du personnel des réseaux : intensité de la tâche, du besoin de temps pour le travail en équipe, du besoin de formation pour mieux faire face aux besoins de l'élève.

Valorisation du personnel par une forte revalorisation du régime indemnitaire (50% en REP, 100% en REP+). Les enseignants vont pouvoir bénéficier de temps pour travailler et se former ensemble (1h30/semaine en collège, 18 demi-journées/an dans les écoles de REP+ ; 3jours de formation supplémentaire/an).

L'élaboration de nouveaux programmes de l'Ecole élémentaire et du collège

Marge d'autonomie accrue pour mieux prendre en compte la diversité des publics accueillis et mieux répondre aux besoins des élèves. Le total d'heures hebdomadaires passe de 110,5 à 116h en 2017.

Cycles d'enseignement repensés, renouvellement des **contenus** avec un nouveau **socle**, l'AP à tous les niveaux, EPI.

Une année pour se préparer (évolution en termes d'organisations, de contenus et de pratiques). 2015-2016 sera mis à profit pour déployer un plan de formation d'une ampleur inédite (8 journées de formation par

enseignant : 3 journées consacrées aux axes structurants de la réforme – AP, EPI, groupe à effectifs réduits, différenciation pédagogique, pédagogie de projet, usage du numérique, pratique d'évaluation des acquis de l'élève ; 2 journées centrées sur les nouveaux programmes ; 3 journées consacrées au numérique (culture numérique et informatique, usage responsable d'internet, usage pédagogique...).

L'élaboration de nouveaux programmes de l'Ecole élémentaire et du collège

Les programmes assurent l'acquisition des connaissances et compétences fondamentales ; ils déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle. Des programmes plus simples et plus lisibles qui doivent être favorables à la réussite de tous les élèves et définis selon une progression adaptée aux apprentissages des enfants.

Des programmes **conçus par cycle** : 1. Maternelle ; 2. CP au CE2 ; 3. CM1-6^{ème} ; 4. 5^{ème}-3^{ème} ; programmes qui présentent les enjeux/objectifs de formation de chaque cycle, les niveaux de maîtrise de connaissances/compétences dans les 5 domaines du socle attendu.

Le développement durable à l'heure de la COP 21

L'EN est un levier majeur pour faire évoluer les comportements, former une citoyenneté respectueuse de l'environnement. Bâtir des projets communs autour de l'environnement c'est faire vivre de manière concrète les valeurs de la République, montrer aux jeunes qu'ils sont capables de **s'engager** ensemble dans un projet. Les problématiques liées au DD sont intégrées aux nouveaux programmes, notamment par la création des **EPI « Transition écologique et DD »**. D'ici 2020, tous les établissements devront intégrer le DD dans le **PE** et chaque académie est invitée à doubler le nombre d'établissements labélisés « **En démarche globale de DD (E3D)** ».

Généralisation des **Eco-délégués** : la formation par les pairs fait ses preuves, les éco-délégués auront pour mission de sensibiliser leurs camarades et de proposer des projets à leur établissement.

Développer des **coins nature** (jardin pédagogiques, mares pédagogiques...)

Pour comprendre les changements climatiques, des simulations de négociations internationales sur le changement climatique seront mises en œuvre dans les collèges et lycées GT.

Création de la « **Semaine du climat** » (*circulaire du 4 février 2015*) pour mobiliser les établissements autour des enjeux liés au changement climatique. Des **débats** sur ces enjeux seront organisés durant la semaine du 5 octobre avec les acteurs territoriaux

Enseignement d'exploration « Informatique et science du numérique » en 2nd GT

Nouvel enseignement d'1h30 par semaine, sa mise en place intervient de manière progressive.

Objectifs appréhender l'informatique dans sa dimension scientifique et réfléchi aux enjeux de société qu'impliquent ses usages. Il s'agit de développer une réflexion critique sur l'informatique et le numérique en les amenant à construire un projet de groupe aboutissant à une réalisation technique.

Une dimension interdisciplinaire : tout enseignant peut avoir vocation à prendre en charge cet enseignement. Il concerne toutes les disciplines, en mettant en valeur l'apport de l'information pour chacune d'entre elles.

Un enseignement optionnel d'informatique sera ouvert à la rentrée 2016.

L'enseignement « **Informatique et science du numérique** » sera étendue avec les adaptations nécessaires aux séries L et ES.

Le parcours citoyen et les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique

Parcours citoyen : de l'école élémentaire à la terminale, ce parcours comprend : l'**éducation civique et moral**, l'**éducation aux médias et à l'information (EMI)**, et de l'enseignement aux élèves du jugement, de l'argumentation et du débat dans la classe, l'**EDD** et l'enseignement de la défense (renforcer le lien armée-Nation en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense). Le parcours citoyen contribue au domaine 3 du SCCC « Formation de la personne et du citoyen ».

EMC a pour objectifs de transmettre et partager les valeurs qui fondent la République et la démocratie (liberté, égalité, fraternité, solidarité, esprit de justice, respect, lutte contre toute forme de discrimination – homophobie, sexisme, racisme...), favoriser le développement d'une **aptitude à vivre ensemble**, de viser l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique, dont la finalité est la prise de conscience de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement repose sur des méthodes pédagogiques permettant de développer chez l'élève des capacités de délibération et de discussion (débat, dilemme moraux...). L'EMC vise à former un sujet moral et civique capable d'agir (coopération, prise de responsabilités... valorisation de l'engagement des élèves).

Les programmes mettent en avant les éléments d'une culture morale et civique qui prend en compte 4 dimensions : **la sensibilité** (acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification des émotions et des sentiments) ; **la règle et du droit** (acquisition du sens des règles du vivre ensemble) ; **le jugement** (comprendre et discuter les choix moraux) ; **l'engagement** (mise en pratique en insistant sur la coopération, l'esprit d'autonomie et responsabilité vis-à-vis d'autrui).

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

La **loi d'orientation pour la refondation de l'école (2013)** vise l'accès de tous les jeunes à l'art et la culturelle tout au long de la scolarité (circulaire 3 mai 2013).

Référentiel du PEAC (BOEN – juillet 2015) élaboré par le CSP par cycle : cultiver sa sensibilité, sa curiosité, exprimer une émotion, un jugement critique, échanger avec un artiste...

Démarche de projet qui implique la participation et l'engagement des élèves. Elle favorise le développement de la créativité, de la sensibilité, de l'engagement et l'implication personnelle et le plaisir de travailler ensemble.

Les enseignements d'arts plastiques, d'éducation musicale et d'histoire des arts occupent une place particulière. Au collège, des projets d'EAC pourront être développés dans le cadre des **EPI « Culture et création artistique »**, mais pas exclusivement.

Afin de promouvoir les **démarches collectives**, le ministère a lancé de nombreux projets fédérateurs : « *L'Ecole en cœur* » pour les chorales scolaires, *Concours création de timbre « Liberté, Egalité, Fraternité »* avec la poste, « *La fabrique à chansons* » avec la SACEM...

Chaque établissement doit s'ouvrir aux arts et à la culture et nouer des liens avec des artistes, des structures culturelles, des professionnels, associations...

L'éducation aux médias et à l'information (EMI)

L'EMI (loi d'orientation pour le refondation de l'école – 2013) doit répondre aux nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques par les élèves. Elle comporte une **éducation aux droits et aux devoirs** associée à ces pratiques sociale et culturelle.

Suite aux attentats de janvier 2015 : éducation à la citoyenneté et à la transmission d'une **culture de la presse** et la **liberté d'expression**. Cela implique l'acquisition de connaissances mais aussi la mise en place de méthodes actives, leur permettant de rechercher, produire et publier avec les outils numériques.

La création d'un média et d'outils d'informations est encouragée. Le CLEMI apporte son soutien et ses compétences dans l'accompagnement et la mise en place de ces projets. Les médias s'engagent aux côtés de l'EN pour développer des programmes et des outils pédagogiques, et multiplier les interventions de professionnels de la presse et des médias dans l'Ecole.

La laïcité à l'école

Charte de la laïcité : support pédagogique, intégrée au RI, signée par les familles, elle est présentée à l'occasion des réunions de rentrée.

Journée de la laïcité (9 décembre) pour fédérer la communauté éducative autour de la laïcité. Elle s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'actions éducatives et de rendez-vous qui jalonnent l'année scolaire. Par les travaux menés en classe, les événements qui seront organisés pour les présenter, les échanges entre collègues, élèves et parents, une culture commune et partagée de la laïcité à l'Ecole pourra se construire et se renforcer.

Inscrit au nouvel enseignement moral et civique

Livret laïcité (CE) : des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les établissements et promouvoir une pédagogie de la laïcité. Ce guide proposera des repères juridiques répondant aux situations les plus couramment rencontrées.

Plan exceptionnel de formation qui accompagnera l'entrée en vigueur de nouveaux programmes d'EMC à la rentrée 2015, articulant laïcité et **l'enseignement laïque du fait religieux** et **l'éducation à la citoyenneté** démocratique et républicaine.

Le plan numérique : un déploiement progressif

Une année pour préparer toutes les conditions du déploiement en 2016 :

- Préparer l'Ecole et la jeunesse aux enjeux du monde en transformation
- **Elever le niveau de compétences numériques** des élèves et accompagner la généralisation des pratiques
- Contribuer à l'amélioration et l'équité du SE en donnant **accès à tous à des pédagogies innovantes**, en favorisant la diversification et l'individuation des démarches pédagogiques
- Mise en œuvre de **nouveaux programmes** notamment dans le domaine de **l'informatique** et de **l'EMI**

Un effort exceptionnel de formation au numérique : les principaux axes de formations porteront sur l'informatique et les sciences du numériques, la culture numérique, le pilotage et les PE mettant en œuvre le numérique dans les pratiques pédagogiques.

Le développement et l'enrichissement de l'offre de ressources numériques :

- Mettre en place un dispositif simplifié et sécurisé pour les élèves, à toutes les ressources, via les ENT

- Portail national de recherche et de présentation de toutes les ressources (gratuites ou payantes) sera créé
- Production de ressources numériques par l'enseignant sera encouragée et facilitée

Valorisation et partage de projets pédagogiques innovants

Enseignement d'exploration « Informatique et science du numérique » en 2nd GT

CF. NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS

L'école inclusive

Les dispositifs de scolarisation : les **ULIS** (inclusion au sein des classes ordinaires renforcée et les troubles des apprentissages – TSLA – mieux pris en compte ; BOEN du 27 août 2015) ; **Unités d'Enseignement autisme (UE)** dans les écoles maternelle (30 nouvelles unités supplémentaires, 1/département, pour faciliter la scolarisation des enfants autistes) ; **externalisation de 100 unités d'enseignement dans les établissements scolaires** (favoriser le partenariat entre établissements et services sociaux et médico-sociaux-ESMS).

Accompagnement professionnalisé : création des **AESH** (CDI) pour être accompagné dans la durée par la même personne ; **contrats aidés** (complément de personnels) ; **diplômes d'accompagnant** (niveau V d'accompagnant sociale de proximité, spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ») ; **le numérique** offre des solutions personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.

Scolarisation des EANA (*Enfants allophones nouvellement arrivés*) et des EFIV (*Enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs*)

Permettre une **scolarisation en milieu ordinaire** en prenant en compte les **besoins spécifiques** de ces élèves, par la mise en place de dispositifs d'accompagnement favorisant l'apprentissage du français.

Garantir à tous les enfants de 6 à 16 ans **l'accès à l'instruction** dès lors qu'ils sont sur le territoire français, quels que soient leur nationalité, leur situation personnelle ou leurs modes de vie.

Maitrise du français : enjeu déterminant pour la réussite des allophones. Les **UPE2A** (*unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants*) : inscrits dans une classe ordinaire tout en bénéficiant d'un enseignement renforcé en français langue 2nde.

Continuité éducative pour les enfants « itinérants » : **renforcer la fréquentation régulière d'un établissement scolaire** aussi souvent que les périodes de sédentarité le permettent (dispositif de scolarisation (Cned, médiateurs scolaires).

CASNAV (*Centre académique pour la scolarisation des EANA et des EFIV*) : structures qui mobilisent tous les dispositifs pour organiser au mieux la scolarisation de ces publics et forment les enseignants pour mieux comprendre les besoins spécifiques de ces publics et d'adapter leurs pratiques pédagogiques.

Prévention et lutte contre les discriminations à l'Ecole

Promotion de l'égalité des droits, apprentissage de l'acceptation des différences et du respect d'autrui, déconstruction des préjugés et des stéréotypes.

L'Ecole se mobilise contre le racisme et l'antisémitisme (Grande cause Nationale 2015).

La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme figurent dans le **Parcours citoyen** et dans le **PEAC** (appréhender l'histoire des formes prises par le racisme et l'antisémitisme). Les interventions des associations seront renforcées. Des ressources éducatives et pédagogiques dédiées à la citoyenneté sont mises à disposition sur le site du ministère et de CANOPE.

Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (21 mars)

Plan d'action pour l'égalité homme/femme : transmettre une **culture de l'égalité** entre les sexes et du respect mutuel, traitement égal, porter la même attention à ses compétences, son parcours scolaire, sa réussite et son bien être. L'enseignement moral et civique, l'action pour des manuels dépourvus de stéréotypes, ainsi que ma réserve citoyenne participent à la culture de l'égalité des sexes à l'école. Le parcours avenir 2015-2016 offre un cadre pertinent pour mener une réflexion avec les élèves, sur les enjeux de mixité des filières et des métiers, et sur les inégalités que l'on observe dans le monde professionnel (notamment en milieu scientifique).

Prévention et lutte contre l'homophobie : travail sur la question des discriminations et violences dont sont victimes les personnes à raison de leur orientation sexuelle.

Prévention de la radicalisation

Plan national de lutte contre la radicalisation (avril 2014) : action préventive afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

Question du repérage : mise en place d'un dispositif d'écoute et de signalement (recevoir l'aide nécessaire en cas de doute ou de questionnement).

Des formations et des outils pour les personnels de l'EN pour identifier les signaux de risque de radicalisation, le phénomène d'embrigadement, construire une politique de prévention de repérage et d'accompagnement des situations et des établissements. **Le livret**, outil de prévention de la radicalisation des jeunes, diffusé en janvier 2015, indique la procédure à suivre.

Des actions éducatives renforcées : EMI qui permet aux élèves de renforcer leur résilience face à toute forme de manipulation et de radicalisation, en développant leur sens critique ; **valorisation de l'engagement** des jeunes, notamment dans le cadre du parcours citoyen et développer le sentiment d'appartenance.

Lutte contre la pauvreté : renforcement des aides aux plus défavorisés

C'est en France (PISA) que l'origine sociale **pèse le plus sur le destin scolaire**. Delahaye a montré que la grande pauvreté a des impacts sur la vie quotidienne des élèves (conditions de logement, vestimentaires, alimentaires, santé, accès aux droits sociaux) qui peuvent rendre difficile leurs apprentissages et leur réussite à l'Ecole (acquisition du langage, accès aux fournitures scolaires, possibilités de participer aux sorties scolaires...). L'Ecole, lieu d'apprentissage, est aussi un lieu de solidarité, pour réduire l'impact des inégalités sociales sur la réussite.

Ecole plus inclusive pour combattre la pauvreté et réduire les inégalités.

Sur le plan financier : se mobiliser pour repérer les familles et les accompagner pour rendre effectif leur droit de bénéficier des aides (bourses, fonds sociaux).

Mesures immédiates à la rentrée 2015 :

- Circulaire du 18 juin 2015 qui promeut des pratiques d'achat de fournitures scolaires plus responsables et économes. Une liste de référence des fournitures scolaires est établie pour réduire les charges financières de toutes les familles et réduire le poids du cartable.
- Les crédits alloués aux fonds sociaux sont accrus de 20% (40% en deux ans)
- La date de limite de dépôt de dossiers de bourses de collège est repoussée aux vacances de la Toussaint afin de repérer et accompagner les familles dans la constitution de leur dossier de bourse.

Lutte contre l'innumérisme : mise en œuvre de la stratégie mathématiques

Des programmes de mathématiques en phase avec notre temps qui privilégient des approches nouvelles et transversales, avec l'apport de l'informatique.

Des enseignants mieux formés et accompagnés : création d'une option information au CAPES maths

Une nouvelle image des mathématiques : une dimension ludique et l'utilisation du numérique seront développées pour motiver davantage le élèves et encourager leur autonomie. La place du jeu dans l'enseignement des mathématiques (notamment à l'école élémentaire) sera renforcée ; valoriser les études scientifiques, sensibiliser les acteurs de l'orientation aux carrières scientifiques qui feront l'objet d'une promotion auprès des filles dans le cadre d'une culture de l'égalité entre les sexes.

Une politique éducative sociale et de santé ambitieuse

La politique sociale et de santé contribue à la réussite scolaire, à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Les **inégalités de santé** s'installent précocement et les conduites ayant une **influence négative** sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence.

Parcours de santé : progressivement proposé à la rentrée 2015 pour chaque élève en fonction de ses besoins. Il pourra comprendre des actions d'éducation, de prévention et de protection de la santé (visites médicales, dépistage obligatoire).

CDESC : l'organisation en réseau inter établissements ou inter degrés permettra une déclinaison au plus près de l'élève de la politique sociale et de santé. Le Conseil E/C constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles, élémentaires et de collège.

Missions des infirmier(ère)s et médecins redéfinies prochainement : ils contribuent à la réussite des élèves et participent à l'accueil, à l'accompagnement de chaque élève, en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychologique. Ils participent aux projets d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risques menés dans les établissements, prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être...). Les médecins de l'EN apportent une démarche clinique qui permet d'identifier des difficultés rencontrées par les élèves, l'évaluation des situations pathologiques susceptibles d'entraver leur scolarité (troubles des apprentissages/comportements) et s'assurer l'orientation et la prise en charge adaptée.

Des visites médicales et de dépistage obligatoires la sixième année pour la détection de troubles spécifiques des apprentissages et de situation de handicap et la douzième année.

La politique sociale et de santé s'articule en particulier avec la **Stratégie Nationale de santé** par la prise en compte de l'ensemble des déterminants de santé (individuels, sociaux et comportementaux) concernant l'alimentation, l'activité physique, l'éducation à la sexualité, prévention des conduites à risques/addictives, gestes qui sauvent... A la rentrée 2015, une priorité sera donnée à l'éducation à l'alimentation.

Le service civique : un engagement des jeunes pour l'Ecole

Jeunes entre 18 et 25 ans souhaitant effectuer une **mission d'intérêt général** dans l'EN qui accueillera 37 000 missions d'ici 2017, priorité école élémentaire et de l'EP.

Le service civique propose un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

Des missions clairement définies et diversifiées : une mission du service civique est **complémentaire** à l'action des agents du service public. Les candidats seront retenus sur la base de leur savoir être et de la motivation dont ils feront preuve pour les missions proposées en milieu scolaire. Neuf grand type de mission : contribuer aux actions éducatives, pédagogiques et citoyennes (primaire), accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté, soutenir les actions et projets dans le domaine de l'EAC du DD, animer la réserve citoyenne, contribuer à l'organisation du temps libre des internes (activités nouvelles), prévention des addictions, lutte contre le DS, information et orientation des élèves.

L'engagement des élèves dans la vie de l'établissement

CVL : tous les lycéens sont invités à voter pour élire leurs représentants au Conseil des délégués à la vie lycéenne le 08 octobre 2015 lors de la semaine de la démocratie scolaire. Ces élections seront précédées par les **semaines de l'engagement** qui permettront des formations en direction des élèves de 2^{nde} et des échanges être lycéens pour que la participation à ces élections soit à la hauteur des enjeux. Les CVL ont un rôle important dans les lycées. Ils sont obligatoirement consultés sur de nombreux aspects de la vie du lycée : organisation des études et du temps scolaire, élaboration et modification du PE et du RI, questions de restauration et d'internet, le soutien et l'aide aux élèves, aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne, organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires...

MDL : association gérée directement par les élèves de +16ans. Son rôle est de participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive de l'établissement.

CVC : s'investir dans la vie de l'établissement dès le plus jeune âge. Le cadre des CVC sera défini cette année en lien avec les élus lycéens et les collèves expérimentaux pour que cette instance soit généralisée à la rentrée 2016.

Développement des médias en milieu scolaire est un levier pour conforter l'**esprit critique** mais aussi la mise en pratique et en action de la **liberté d'expression** des élèves.

Engagements élèves (associations, instances, auprès de leurs pairs) seront valorisés. La vice présidence des associations sportives par les élèves est développé et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées.

L'année du sport, de l'Ecole à l'université

Avec les grands évènements sportifs en France, il s'agit de **promouvoir la pratique sportive** chez les jeunes.

Objectifs : donner à chacun les possibilités de découvrir (en particulier avec les associations, fédérations sportives) et de pratiquer une multitude d'activités, le ministère de l'EN voulant souligner les **valeurs communes** du sport et de l'Ecole : gout de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles.

Label « Année du sport à l'Ecole » attribué aux actions qui ont lieu sur tout ou en partie de l'année, qui reposent sur partenariat (asso, fédération, clubs) et que la pratique soit liée à une ambition éducative, culturelle et citoyenne.

Favoriser les relations Ecole - Parents d'élèves

Des lieux dédiés (loi d'orientation pour la refondation de l'Ecole-2013) : création d'un espace à l'usage des parents (salle de classe mise à disposition à la demande ou espace réservé) ; lieu dédié principalement aux rencontres individuelles ou collectives pour améliorer les relations entre les professionnels et les familles. Il peut aussi servir monter des projets et des actions collectives en lien avec le PE ;

Des échanges et une coopération : les problématiques abordées sont le DS, l'absentéisme, le harcèlement, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages d'internet. Ces espaces permettent aux parents de s'approprier les questions éducatives et l'exercice de l'autorité parentale, de partager des outils d'apprentissage comme la mallette des parents, passer du « face à face » à une **éducation partagée**. Une écoute bienveillante, souligner ce qui est positif dans le travail de l'élève et communiquer sur ses réussites. Dialogue éducatif visant une implication plus grande des parents.

La mallette des parents (2010) : mieux accompagner les parents et soutenir leur implication dans la scolarité de leur enfant (CP-6^{ème}).

Semaine de la démocratie scolaire et élection des parents d'élèves : un moment de dialogue en facilitant les droits des candidats et le vote de tous les parents. Ces élections sont l'occasion de faire participer les élèves à un processus démocratique en les impliquant dans l'organisation.

Statut de parent délégué pour faciliter l'accès aux responsabilités dans les instances représentatives a été évoqué (rapport attendu début octobre 2015).

Dispositifs variés qui impliquent les parents : **charte de la laïcité**, la **réserve citoyenne**, simplification des textes et des procédures (bourses etc...), **OEPRE**

Légende

Orientation

Climat scolaire, mixité et phénomènes de violence

Nouveaux enseignements

Le numérique

Inclusion

Prévention à ... Lutte contre...

Engagement (élèves, famille...)